



Droit à l'image dans le sport amateurs

Par **Pacchiana**, le **02/04/2018** à **18:04**

Bonjour

Il y a quelques années alors que mon fils évoluait dans un club amateur haut niveau. Celui-ci a fait des photos avec le sponsor du club. Depuis, mon fils a quitté le club, d'ailleurs ce club a déposé le bilan. Il y a quelques mois, nous nous apercevons que ce fameux sponsor utilise les photos de mon fils dans tous les magasins. Ont-ils le droit ? A l'époque mon fils ne se souvient pas d'avoir signé quelques choses.

Questions : si il s'avérait que mon fils n'ait rien signé, à quoi peut-il prétendre 4 ans après ?

Ont-ils le droit d'utiliser son image même 4 ans après ?

Comment puis-je récupérer les autorisations alors qu'il n'y a plus de clubs ?

Par **Visiteur**, le **02/04/2018** à **21:09**

Bjr

1ère chose à savoir, y a-t-il eu ou non autorisation, si oui, attaquer via un avocat. Si non demander l'arrêt de cette utilisation.

Si vous attendez indemnisation, prenez un avocat dans tous les cas.